



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2019

PREFECTURE DU LOIRET

05 MAR. 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 18

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2019

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h28

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

ADMINISTRATION GENERALE

DL.19.001 – Élection d'un nouvel adjoint au Maire

Christian DUMAS expose :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DL.14.033 du 29 mars 2014 relative au nombre d'adjoints au Maire,

Vu la démission de Madame Evelyne CAU, 5^{ème} adjointe, en date du 18 février 2019 et acceptée par Monsieur le Préfet de la Région Centre-Val de Loire le 18 février 2019,

Considérant que le nombre d'adjoints est maintenu à 7,

Considérant que les adjoints suivant le 5^{ème} adjoint avanceront d'un rang (le 6^{ème} adjoint devient 5^{ème} et le 7^{ème} adjoint devient 6^{ème}),

Il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera le rang de 7^{ème} adjoint.

Conformément à l'article L.2122-7-2 du CGCT, l'élection du nouvel adjoint s'effectue dans les mêmes formes que pour l'élection du maire, à savoir le vote à scrutin secret.

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint

Mme Jenny OLLIVIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Hélyette SALAÛN et Bernard HOUZEAU.

Le scrutin se déroule à bulletin secret.

1 seul candidat se présente : Mme Catherine MAIGNAN

Résultats du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 4
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c-d] : 18
- f. Majorité absolue : 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Catherine MAIGNAN	18	Dix-huit

Madame Catherine MAIGNAN est proclamée adjointe et est immédiatement installée.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 5 mars 2013

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 5 mars 2013
et publication ou notification le : 12 mars 2013

